

Sommaire :

- 1- Edito
- 2- Enquête IUFM : bilan
- 3- Résultats des élections IUFM
- 4- Nos interventions
- 5- Réunions « mutations »
- 6- Bulletin d'adhésion

ATTENTION MUTATIONS – ATTENTION MUTATIONS – ATTENTION MUTATIONS –

PERMANENCES

au Snes :

13 bis, rue Beccaria
75589 Paris cedex 12
Tél : 01 44 75 13 84
Fax : 01 44 75 13 81
e-mail : s3ver@snes.edu
site internet : www.versailles.snes.edu.

et dans les Centres IUFM :

Etiolles : jeudi midi
St Germain : mercredi et jeudi midi
Cergy : mardi et vendredi midi
Antony Jouhaux : mercredi midi
Antony Val-de-Bièvre : jeudi ou
vendredi midi

REUNIONS MUTATIONS

APU, RC, EP1, ZR, GOC... Ces sigles
vous sont incompréhensibles ?

Nous organisons deux réunions
« mutations » pour vous :

- Jeudi 30 mars 2006 (14h30-17h30)
- Mercredi 5 avril 2006 (14h30-17h30)

Nous vous donnerons les principales
clés pour que vous puissiez faire vos
choix en connaissance de cause.

>>>Plus d'info en page 5.

EDITO – Semaines décisives

Les semaines qui arrivent seront
décisives à plus d'un titre. Pour vous,
très directement, ce sera l'heure du
choix pour vos **mutations** (p.5). Nous
savons qu'il s'agit toujours d'un
moment difficile et nous serons à vos
côtés pour vous aider.

Mais d'autres échéances s'annoncent.
L'éducation est en première ligne des
réformes gouvernementales :
apprentissage précoce, bivalence
(p.4), réduction drastique des postes
au concours, mise en place du décret
De Robien sur les remplacements,
diminution des heures attribuées aux
établissements... Les coups portés
sont rudes. Et vous êtes en première
ligne !

Plus globalement, c'est toute la
fonction publique qui est sous le feu.
On parle de flexibilité, de remise en
cause des statuts ou de nos droits
mais pas d'augmentation de salaire.

Nous sommes tous concernés par ces
problèmes. Ce sont notre métier et
notre qualité de vie qui sont en jeu.
Seuls, nous ne pourrions faire face aux
attaques. Rassemblés, il est possible
de résister.

Carole Condat

Cédric Boulard

ENQUETES IUFM : BILAN

Dans une précédente publication, nous vous avons sollicités pour répondre à une enquête sur votre scolarité à l'IUFM. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont fait l'effort de nous retourner cette enquête ou de la remettre à nos permanenciers dans les centres. Les réponses proviennent de l'ensemble des sites et la plupart des disciplines sont représentées. 60% des stagiaires qui ont répondu sont en stage en collège. Même s'il n'est pas exhaustif, ce bilan semble refléter assez justement vos mécontentements, vos inquiétudes et vos satisfactions.

L'affectation

Dans l'ensemble, vous êtes plutôt satisfaits de votre affectation en stage. Quelques cas montrent quand même de réels dysfonctionnements de la part de l'administration. Nous avons répondu aux stagiaires qui nous ont sollicités sur cette question et nous avons pu obtenir gain de cause pour quelques uns d'entre eux qui ont été déplacés à leur demande.

Nous continuons à réclamer que les stagiaires soient affectés à l'issue d'une commission paritaire, à laquelle participeraient des représentants des enseignants, pour plus d'équité et de transparence.

Le stage en responsabilité

Pour la grande majorité d'entre vous, la rentrée dans votre établissement s'est bien déroulée : service entre 4 et 6 heures (sauf en ce qui concerne les CPE) et donc pas d'heures supplémentaires. Quelques stagiaires ont été affectés dans des collèges difficiles classés ZEP ou même PEP 4. Nous déplorons une affectation en PEP4 pour exercer le stage en responsabilité : elle peut déstabiliser un stagiaire et le mettre en grande difficulté l'année de sa titularisation.

Pour ceux qui étaient dans ce cas et qui nous ont contacté à la rentrée, nous sommes intervenus auprès des services de l'IUFM.

La majorité d'entre vous ont la chance d'avoir un tuteur dans leur établissement mais vous vous plaigniez trop souvent de l'incompatibilité de vos emplois du temps. Autre regret récurrent, l'éloignement entre votre résidence et votre lieu de stage.

Enfin, nos réclamations incessantes depuis des années portent leurs fruits : vous êtes de plus en plus nombreux à toucher des avances sur salaire.

La formation à l'IUFM

Vos avis sur la formation disciplinaire sont relativement positifs. En majorité, vous jugez ces heures de formation utiles et vous reconnaissez qu'elles vous « aident à préparer vos cours ». Cependant, suivant les disciplines, les centres et votre lieu d'affectation, des points de vue discordants se font entendre. Vous jugez parfois la formation disciplinaire trop redondante (voir prétentieuse) et peu adaptée aux élèves en grandes difficultés.

Vos analyses relatives à la formation générale sont moins élogieuses. Les mêmes qualificatifs reviennent dans presque toutes les enquêtes : « perte de temps », « absence de contenu », « infantilisation », « idées trop théoriques ou trop idéalistes », « abstrait », « l'exemple même des cours qu'il ne faut pas faire ! »... Vous critiquez sévèrement l'incompétence de certains intervenants. Ces remarques doivent faire réfléchir l'IUFM sur le contenu de ces modules de formation. Globalement, vous demandez plus de temps pour vous concerter, préparer vos cours et corriger vos copies.

Certains d'entre vous notent des disparités importantes (entre académies, entre centres, entre disciplines, entre formations...). Attachés à l'égalité de traitement des stagiaires, nous sommes très sensibles à ce problème. Nous sommes déjà intervenus en CA à ce sujet. Mais du temps a passé et les bonnes résolutions semblent oubliées. Nous allons donc interpeller à nouveau l'administration sur ce point.

Concernant les autorisations d'absence pour formation (agrégation, DEA...), quelques aménagements sont parfois proposés aux stagiaires. C'est une avancée par rapport aux blocages antérieurs mais nous n'en resterons pas là sur cette question.

Conclusions

Vos remarques sont très importantes pour nous, notamment pour nos interventions au CA et au CSP de l'IUFM. Certes, vous jugez la formation IUFM défailante, plus ou moins selon les avis de chacun. Pour nous, il ne s'agit pas mettre fin à toute idée de formation mais bien de l'améliorer. Réduire l'année des PLC2 à une succession de stages en établissements, le « tout terrain », a aussi ses travers et ses limites.

Nous exerçons un métier difficile et exigeant, la formation doit être au niveau !

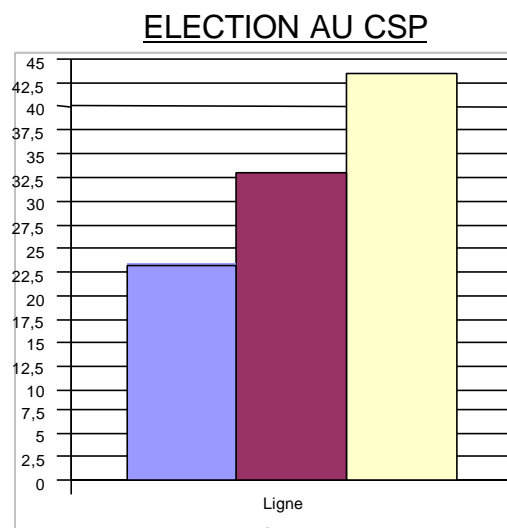
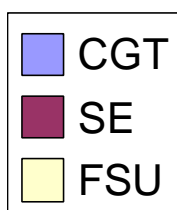
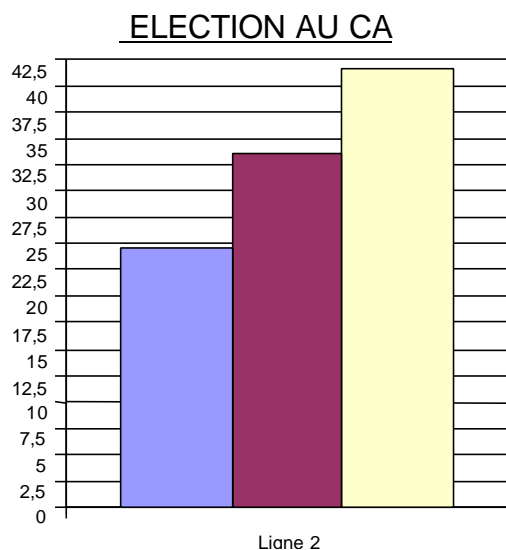
RESULTAT DES ELECTIONS IUFM

Les élections IUFM se sont déroulées cette année dans des conditions déplorables (voir p.4). Bien après les dates limites, de nombreux stagiaires n'avaient pas encore reçu leur matériel de vote, ou bien il leur était parvenu incomplet.

Nous avons bien entendu dénoncé cette situation. Plus que jamais, nous réclamons l'organisation d'élections dans les centres, pour faire du scrutin un moment de vie démocratique dans les IUFM... et s'assurer de la régularité des procédures de vote !

Au vu des résultats, une déception tout d'abord : le taux de participation. Celui-ci continue à baisser. Il a atteint 12% cette année soit 862 votants sur un total de 7166 inscrits.

En outre, les résultats de la FSU, notre fédération, sont également décevants. Certes, **nous restons la première force syndicale à l'IUFM, avec une avance encore confortable, en totalisant 41,7% des suffrages au CA et 43,5% au CSP.** Mais nous étions habitués à mieux : depuis 2001, nous n'étions jamais descendus en dessous de 50%. Bien évidemment, il s'agit pour nous d'une sonnette d'alarme et nous l'avons entendue !



Au final, nous avons donc obtenu 3 des 6 sièges du CA et 2 des 5 sièges du CSP. Pour le SNES, sont élus Aurélien Fayet et Hugo Hengl (CA). Ils étaient présents au dernier CA et sont intervenus en votre nom (voir p.4). Emilie Germain-Vedrenne a été élue au CSP. Les autres élus de la FSU sont membres du SNUiPP, syndicat du premier degré de notre fédération.

NOS INTERVENTIONS AU CA DE L'IUFM DU 16 DECEMBRE 2005

Nicolas DESBOIS(PE2), Aurélien FAYET et Hugo HENGL (tous les 2 pLC2), les nouveaux élus des stagiaires usagers ont siégé au CA du 16 décembre 2005.

Ce CA était consacré au vote du budget de l'IUFM et à la préparation de la rentrée 2006.

Les élus de la FSU se sont abstenus à l'occasion du vote du premier budget présenté dans le cadre de la LOLF.

Au sujet de la rentrée 2006, nous ont été communiquées les capacités d'accueil 1ere année(2400 professeurs des écoles et 1900 professeurs du second degré) ainsi que les prévisions d'effectifs pour la 2eme année : 3250 professeurs des écoles, des collèges et des lycées sont attendus en 2eme année de formation.

Le calendrier des admissions en IUFM pour l'Île de France (année scolaire 2006-2007) est publié.

A l'occasion des questions diverses, les représentants et élus du SNES sont intervenus sur plusieurs points :

Elections IUFM :

Nous avons fait part de notre mécontentement quant à l'organisation des élections IUFM. De nombreux stagiaires ont reçu le matériel électoral très tardivement et quelques uns ne l'ont pas reçu du tout. Le retrait des bulletins et des enveloppes de vote n'a pas été possible dans tous les sites. Ces dysfonctionnements ne favorisent pas la participation du plus grand nombre à ces élections qui sont pourtant un des rares moments de vie démocratique à l'IUFM (seulement 12% de participation cette année!) Nous avons demandé à nouveau qu'un vote direct soit possible dans les sites de formation. Cette disposition existe d'ailleurs dans d'autres IUFM de France.

M. Goursaud a reconnu que l'administration a rencontré des contretemps dans l'acheminement du matériel électoral . Il refuse clairement de mettre en place le vote direct dans les sites de formation car, d'après lui, cela créerait « une rupture d'équité » entre les PLC1 qui poursuivent leur scolarité dans les Universités et les PLC2 qui sont en formation dans les sites. De plus, il ne pourrait pas garantir le bon déroulement des élections (!!) Enfin, cela augmenterait le coût de l'organisation des élections. M. Goursaud se semble pas convaincu que les modalités de vote puissent influencer le taux de participation. Nous avons insisté pour que, l'année prochaine, la période de vote soit plus longue et que du matériel puisse être retiré dans les sites.

Stages en immersion, de pratique accompagnée et professionnel :

Dans certains collèges où des PLC2 sont en responsabilité, des Principaux ont considéré que l'absence des stagiaires à l'occasion du stage en immersion rentrait dans le cadre du décret de Robien sur les remplacements de courte durée. Cette situation est inacceptable : elle fait peser sur le reste de l'équipe pédagogique une absence statutaire et ne va pas encourager les établissements à libérer un support horaire pour un PLC2 ! Nous avons fermement demandé au Recteur et au Directeur de l'IUFM de veiller à ce que cette pratique ne se généralise pas.

Des PLC2 titulaires d'un CAPET avaient attiré notre attention sur les difficultés rencontrées à l'occasion de la recherche d'un stage en entreprise qui rentre dans le cadre de leur validation. Nous avons fait part de nos interrogations sur la pertinence de stage de 15 jours (peu formateur pour le stagiaire et sans grand intérêt pour l'entreprise) mais surtout nous trouvons anormal que la recherche de l'entreprise d'accueil soit à la seule charge du stagiaire qui doit souvent faire appel à des connaissances personnelles.

Enfin, nous avons porté la parole de nombreux PLC2 qui souhaiteraient être associés, le plus tôt possible, au choix de l'établissement du stage en pratique accompagnée.

Certification complémentaire aux CAPES :

A l'heure où le Ministre veut réintroduire la bivalence en créant une certification complémentaire à certains CAPES, nous souhaitons avoir des informations sur le dispositif de formation prévu par l'IUFM à la rentrée prochaine pour former les stagiaires dans leur « certification complémentaire»... Et bien aucun dispositif n'est prévu !! Comme quoi l'intérêt des élèves n'est pas toujours la priorité du Ministère !

Nous avons profité de cette tribune pour dire tout le mal que nous pensions de ce retour à la bivalence, mesure qui ne répond qu'à des soucis de gestion du personnel (ou comment pallier la baisse des recrutements !) et nous nous sommes interrogés sur la « publicité » faite dans les Universités pour ce dispositif.

Il faut plus que jamais mettre en garde les étudiants sur ce choix qui les conduirait à enseigner de fait deux disciplines sans être mieux formés et sans aucune compensation. Ce sont bien nos statuts et notre qualification qui sont dégradés.

REUNIONS « MUTATIONS » pour les stagiaires IUFM

Le système qui régit les mutations est complexe et changeant. N'en restez pas aux rumeurs et aux idées reçues. Venez poser vos questions à des commissaires paritaires du SNES : ils siègent aux commissions d'affectation. A l'aide de vos fiches syndicales, ils vérifient votre barème. Tout au long du mouvement, ils veillent à ce que les procédures se fassent dans la transparence et l'équité.

Nous organisons trois réunions, les :

Jeudi 30 mars, de 14h30 à 17h30

Bourse du travail : Annexe Varlin, salle n°3
85, rue Charlot, 3ème Arr. - M° Filles du Calvaire

Mercredi 5 avril, de 14h30 à 17h30

Bourse du travail : salle Ferrer
3, rue du Château d'eau, 9ème Arr. - M° République

Pour ces réunions, vous pouvez utiliser des autorisations d'absence. Si vous avez cours ou si vous êtes à l'IUFM, recopiez le modèle de lettre ci-dessous à la main et déposez le UN MOIS AVANT LA DATE DE LA REUNION à votre centre IUFM. Vous avez alors automatiquement une autorisation d'absence. Si besoin est, par politesse, prévenez votre établissement. L'autorisation d'absence prend en compte le temps de transport.

----- MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE -----

A l'attention de M. le Recteur, s/c du Directeur de l'IUFM, s/c du directeur du centre IUFM de (nom de votre centre)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11.01.84 (art 34, alinéa 7) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour le [date et heure de la réunion syndicale]. Ce stage se déroulera à Paris, [adresse précise]. Il est organisé par le SNES.

Date et signature

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, merci de nous avertir de votre présence à ce stage, en renvoyant ce coupon au SNES de Versailles, secteur IUFM, 13 bis rue Beccaria, 75589 PARIS cedex 12.

Nom : Prénom :

Discipline : Centre :

Assistera au stage syndical du

Vous pouvez également nous adresser ces renseignements par mail:

s3ver@snes.edu